



Pension alimentaire a l'amiable

Par **Francis1965**, le **05/12/2023** à **18:44**

Bonjour,avec mon ex concubine et moi (nous ne sommes pas mariés)nous avons un accord a l'amiable sur la pension alimentaire de notre fils qui a maintenant 19 ans (il est toujours chez sa mère)qui était dans un premier temps de 75 € après de 90 € par mois et qui viens tout juste de s'inscrire comme auto-entrepreneur, et que soit disant qu'il n'a pas encore de revenus,mais le hic c'est qu'elle me réclame maintenant 100 € par mois et menace de me mettre au tribunal ci j'accepte pas,est ce qu'elle a le droit de jouer a cela.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2023** à **20:56**

Bonjour et bienvenue

Oui, elle a le droit de demander au Juge, la fixation d'une pension au titre de l'obligation alimentaire légale...

Sans aucune certitude sur l'analyse que le JAF aura du dossier .

Par **youris**, le **06/12/2023** à **10:37**

bonjour,

si la mère de votre fils a toujours votre fils chez elle, la pension alimentaire que vous avez versé et même à 100 € me semble très faible.

vous avez donc intérêt à accepter le nouveau montant, même vous n'indiquez vos revenus et ceux de sa mère.

salutations

Par **Francis1965**, le **07/12/2023** à **19:45**

Merci de vos réponses,mais j'avais décidé entre-temps de le faire.

Cordialement